

## Rencontre avec un opposant à la taxe de séjour

Après les décisions de la CCBA



Rencontre avec un opposant à la taxe de séjour

Le Journal du Gers a rencontré le 15 octobre Gérard Ducès, propriétaire de l'hôtel-restaurant Solenca (1), pour prendre connaissance des motifs de son opposition à la taxe de séjour instituée par la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA) (2).

D'entrée, Gérard Ducès, insiste sur le fait que son propos est économique et non politique. Il est contre le principe de cette taxe parce que cela contrarie les clients (« on me taxe pour m'accueillir ! ») et parce que le territoire de la CCBA avait un avantage concurrentiel sur les autres territoires soumis à la taxe avant 2010, année de la création de la taxe.

**Pas de concertation** - Selon Gérard Ducès, Pierre Guichanné, ex-président de la CCBA jusqu'en 2014, avait promis : « On va faire venir plein de groupes ! » : ils ne sont pas venus (3). Il ajoute que le budget de l'office de tourisme a triplé, sans résultat tangible.

Mais sa principale doléance est relative à l'absence de concertation malgré les promesses. Il atteste que l'ex-président de la CCBA lui a adressé un courrier où il confirmait que l'affectation des sommes recueillies pour la taxe de séjour serait discutée avec les professionnels du tourisme. Or, en 4 ans, personne n'a jamais été convoqué. Il soupçonne que le produit de la taxe soit passé en frais de fonctionnement. Il dit avoir rencontré la nouvelle présidente à plusieurs reprises, sans résultat. Au lieu de cela, le responsable de la commission tourisme de la CCBA lui a écrit que l'idée de ces réunions était « un quiproquo ». Gérard Ducès voit en cela une absence de démocratie affligeante.

**Impôt différencié** - S'agissant des récentes décisions de la CCBA (2) consistant à rétablir la taxation au forfait pour les hôtels et la taxation au réel pour les autres hébergeurs, le propriétaire du Solenca la juge injuste. « Où est l'égalité devant l'impôt ? », s'écrie-t-il. En outre, il soulève la question des nombreuses chambres d'hôtes non-déclarées et des locations entre particuliers.

Gérard Ducès exprime une autre doléance. Compte tenu de ce que le territoire de la CCBA n'est pas – selon lui - touristique, vu qu'il n'a pas de site majeur, il est dommageable que la loi Grenelle II, en vigueur depuis juillet 2015, interdise les panneaux des commerçants, y compris ceux des hôtels. Pour lui, on devrait plutôt supprimer les panneaux « cimetière » qui « ne servent à rien ».

Il termine par une formule choc : « Je souhaite que les élus administrent le territoire avec la population et pas contre elle ! ».

(1) Qui a relu ce texte. (2) <http://lejournaldugers.fr/article/la-ccba-peine-a-faire-rentre-la-taxe-de-sejour/2423> (3) On sait que les sommes collectées par la taxe de séjour doivent servir uniquement au développement du tourisme.



Gérard Ducès à l'hôtel-restaurant Solenca